

Commune de BLÂMONT
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mai 2024

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Guillaume DIMEY, Maurice MAYEUR, Patricia MICHEL, Philippe GRASSIEN, Antoine FOMBARON
Conseillers Municipaux

Absents : Pascal TIHA, Sylvia HALVICK, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN,
Madjid GAOUA

Secrétaire de séance : Samuel NITTING

-- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2024.**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Lors de cette réunion du 11 avril 2024, certaines affectations du résultat étant erronées il convient lors de la présente séance de revalider les affectations des résultats commune, eau et assainissement et par conséquent aussi, les budgets 2024 correspondants.

38. Vote de l'affectation du résultat 2023 Commune

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

En fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 (Recette de fonctionnement)	233 255,41
---	------------

En investissement :

Excédent de fonctionnement affecté au 1068 (Recette d'investissement)	1 768,31
Excédent d'investissement reporté au 001 (Recette d'investissement)	12 878,84

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de l'affectation du résultat 2023 de la commune.

39. Validation du budget 2024 Commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la commune comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	1 262 618,87
Recettes	1 268 789,39
Résultat	6 170,52
Investissement	
Dépenses	911 627,60
Recettes	911 627,60
Résultat	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Commune.

40. Vote de l'affectation du résultat 2023 Assainissement

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

En fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 (recettes de fonctionnement) 93 814,09

En investissement :

Excédent de fonctionnement affecté au 1068 (recettes d'investissement) 12 531,79
 Déficit d'investissement reporté au 001 (dépenses d'investissement) 6 731,79

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de l'affectation du résultat 2023 de l'assainissement.

41. Validation du budget 2024 Assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de l'assainissement comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	82 803,01
Recettes	189 525,03
Résultat	106 722,02
Investissement	
Dépenses	49 640,34
Recettes	49 640,34
Résultat	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget Assainissement.

42. Vote de l'affectation de résultat 2023 Eau

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

En fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 (recettes de fonctionnement) 42 240,07

En investissement :

Excédent de fonctionnement affecté au 1068 (recettes d'investissement) 0,00
Excédent d'investissement reporté au 001 (recettes d'investissement) 26 566,88

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de l'affectation du résultat 2023 du service des eaux.

43. Validation du budget 2024 Eau

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du service des eaux comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	123 137,58
Recettes	155 291,40
Résultat	32 153,82
Investissement	
Dépenses	45 683,95
Recettes	45 683,95
Résultat	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget Service des eaux.

44. Défense incendie - Route d'Harbouey - attribution des travaux

Divers devis ont été demandés selon le même quantitatif technique à différentes entreprises pour Les travaux de la défense incendie, faisant ressortir les offres suivantes :

PRESTINI	28/05/2024	39 452,00 € HT
NITTING	25/03/2024	40 312,49 € HT
STV	28/05/2024	44 159,50 € HT
BARASSI		45 926,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux par l'entreprise PRESTINI.

45. Répartition subvention Souvenir Français

Selon la demande du comité local du Souvenir Français, il est demandé au Conseil Municipal de séparer la subvention de 240 € voté au Conseil précédent en deux versements. Le premier versement d'un montant de 120 € au comité local du Souvenir Français et un deuxième versement d'un montant de 120 € également au Groupement des Sociétés Militaires et Patriotiques de Vezouze en Piémont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la répartition de la subvention.

46. Dépassement des crédits

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la possibilité de pouvoir procéder à un dépassement de crédits pour le règlement de dépenses imprévues, sans réunir le conseil pour une décision modificative.

Il demande au conseil de l'autoriser à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'autorisation au Maire de procéder au dépassement de crédits pour le règlement de dépenses imprévues.

Clôture de la séance à 21h 35

Le Maire,

T. MEURANT

